

LETTRE MENSUELLE 30 AVRIL 2021

Les marchés boursiers ont bien entamé le deuxième trimestre de 2021. La performance des indices américains est particulièrement à noter. L'indice S&P 500 a généré un rendement total de 5,3 % en avril, ce qui se traduit par 2,84 % en dollars canadiens. La hausse s'est étendue à plusieurs secteurs avec des hausses de plus de 5,3% pour les titres technologiques, des communications, de la finance, des matériaux et du commerce de détail. Le marché canadien a aussi bien fait en avril avec un rendement total de 2,4 % pour l'indice S&P TSX; les secteurs des matériaux, particulièrement les minières, et de la consommation discrétionnaire se sont illustrés. Plusieurs bourses internationales ont moins bien fait, en particulier celle du Japon qui a perdu 1,3 %. La bourse chinoise n'affiche toujours pas de hausse depuis

le début de l'année. Les acteurs du marché demeurent enthousiastes suite aux annonces des rapports trimestriels des entreprises listées en bourse; les récentes annonces des FAANG ont particulièrement impressionné.

La vaccination va bon train aux États-Unis malgré un certain essoufflement récemment. Les plans budgétaires de l'administration Biden sont du jamais-vu, mais reste à voir quelles seront les législations votées par le Congrès. La croissance est au rendez-vous, les chèques de 1 400 \$ envoyés aux américains ont leur effet; le revenu personnel disponible a bondi de 23,6 % en mars par rapport à février ! Le budget fédéral canadien a aussi été extrêmement généreux, alors que l'économie canadienne semble aussi vigoureuse que celle des États-Unis.

Dans ce contexte, on pouvait s'attendre à des hausses de taux d'intérêt, ce qui est arrivé dans les longues échéances; les taux se sont par contre stabilisés en fin avril alors que les taux de cinq ans et moins ont peu varié durant le mois. La meilleure performance est allée à l'indice des obligations provinciales à moyen terme FTSE Canada avec une hausse de 0,66 %; l'indice des fédérales de long terme a perdu 1,34 %.

**Michel Pelletier**, Vice-président et Gestionnaire principal en revenu fixe  
**Bobby Bureau**, Analyste en revenu fixe et Gestionnaire

STATISTIQUES AU 30 AVRIL 2021

CANADA			ÉTATS-UNIS			DEVISES		
Chômage (Mars)	7,5 %	↓	Chômage (Mars)	6,0 %	↓	\$ É.-U. / \$ CAN	0,81	↓
I.P.C. (Mars)	2,2 %	↑	I.P.C. (Mars)	2,6 %	↑	\$ É.-U. / € Euro	1,20	↓
Billet Trésor 3 mois	0,09 %	↑	Billet Trésor 3 mois	0,003 %	↓	¥ Yen / \$ É.-U.	109,31	↑
Obligation 5 ans	0,93 %	↓	Obligation 5 ans	0,85 %	↓			
Obligation 10 ans	1,55 %	↓	Obligation 10 ans	1,63%	↓			
S&P/TSX	19 108	↑	Dow Jones - Industrielles	33875	↑			
			S&P 500	4 181	↑			

La flèche indique la tendance depuis la publication de la dernière donnée mensuelle ou de fin de mois.

IMPÔT À PAYER AU DÉCÈS

Vous avez certainement déjà entendu l'adage populaire qui dit : « En ce monde rien n'est certain, à part la mort et les impôts ». Ce dicton est toujours d'actualité. Le fisc est potentiellement, à la suite de votre décès, votre créancier le plus important même s'il n'existe pas au Québec un impôt sur les successions. Aux termes des lois fiscales, une personne est réputée avoir disposé de tous ses biens immédiatement avant son décès. La principale exception à cette règle vise le

cas où les biens sont légués à un conjoint survivant. Ainsi, si vous êtes en couple, vous avez la possibilité aux termes de votre testament de transférer vos actifs en faveur de votre conjoint sans aucun impact fiscal. Lorsque votre conjoint vendra les biens reçus, ou au moment de son décès, il ne sera plus possible de reporter la facture fiscale à payer. Si vous êtes célibataire, et que vos biens sont

légués à vos enfants directement, il y aura donc un impact fiscal selon le type d'actif que vous possédez au moment du décès.

Règle générale, la résidence principale et le CELI ne sont pas imposables. En contrepartie, les REER/FERR, résidences secondaires, immeubles à revenus et sociétés de gestion (holding) sont imposables selon leur valeur marchande à la date du décès. Votre succession devra régler une facture fiscale avant de pouvoir

distribuer vos biens à vos héritiers. Cela pourrait donc réduire de beaucoup les montants versés à ces derniers.

Ces impôts sont inévitables et nous pouvons en tenant compte de votre espérance de vie, estimer le montant de facture fiscale à payer éventuellement. Il y a un moyen sûr pour les couples de libérer la liquidité nécessaire afin de payer ces impôts et de protéger la valeur de leur patrimoine, c'est l'utilisation d'une police d'assurance-vie conjointe payable au dernier décès. Il s'agit de faire des calculs de risque et d'évaluer la rentabilité de souscrire une police au sein de votre famille pour protéger vos actifs.

Afin de mieux comprendre, on peut illustrer le concept par un exemple. Nous avons un couple tous deux âgés de 79 ans qui possèdent des FEER, une résidence principale, un chalet et un immeuble à revenus. Nous avons calculé le montant d'impôt à payer si le décès du dernier

conjoint survenait à 90 ans et 95 ans. On estime le montant d'impôt moyen à payer à environ 250 000 \$. Le couple ne dépense pas tous ses revenus annuels et on évalue qu'il dispose à long terme de liquidités excédentaires. On suggère donc au couple, après en avoir discuté avec leurs enfants, de souscrire à une assurance-vie conjointe au dernier décès de 250 000 \$ dont le capital-décès ne sera payable qu'au décès de la seconde vie assurée.

Nous avons magasiné dernièrement la prime la moins chère sur le marché pour des personnes assurables de 79 ans et elle s'établit à 11 214 \$ par année fixe à vie. Afin de valider la rentabilité de l'assurance, on se doit de faire une analyse comparative. Si nous avons investi cette même prime (11 214 \$ par année) dans un véhicule de placement totalement garanti (titres à revenus fixes seulement) et qu'au terme d'une période de 11 ans (espérance de vie applicable selon les tables de

mortalité utilisées par les assureurs), nous devons verser un montant de **250 000 \$ non imposable** aux enfants. Pour en arriver au même résultat, il aurait fallu obtenir sur notre placement un rendement annuel **NET APRÈS IMPÔT de 11,4 %**. De même si un membre du couple survit jusqu'à l'âge de 95 ans, il faudrait obtenir un rendement annuel **NET APRÈS IMPÔT de 3,80 %**. C'est difficile à battre au niveau successoral.

En conclusion, la situation de chacun diffère et il faut regarder les assurances-vie comme des alliées financiers importants dans la stratégie de gestion du patrimoine autant du vivant qu'au décès. Chez Eterna, nous pouvons vous aider à planifier tout cela maintenant.

**Patrice Sergerie**, Vice-Président services financiers et assurance

Eterna Groupe Financier

### Rendements totaux des marchés en dollars canadiens au 30 avril 2021

	1 mois	AAD	1 an	3 ans*	5 ans*
Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	0,01%	0,03%	0,19%	1,18%	0,97%
<b>Obligations</b>					
Indice des obligations universelles FTSE Canada	0,06%	-4,98%	-2,03%	4,09%	2,86%
Indice des obligations globales à court terme FTSE Canada	0,18%	-0,40%	1,61%	3,23%	2,12%
Indice adapté gestion privée Eterna <sup>1</sup>	0,33%	-1,85%	0,57%	3,83%	2,46%
Indice des obligations globales à moyen terme FTSE Canada	0,55%	-4,00%	-1,00%	4,71%	2,94%
Indice des obligations globales à long terme FTSE Canada	-0,50%	-11,14%	-7,27%	4,68%	3,68%
<b>Indices boursiers nord-américains</b>					
Canada - S&P/TSX Composite	2,39%	10,63%	33,31%	10,40%	9,78%
États-Unis - S&P 500	2,94%	7,63%	28,77%	16,99%	16,91%
États-Unis - Dow Jones Industrial Average	0,45%	7,11%	25,36%	12,90%	15,98%
<b>Indices boursiers internationaux</b>					
Royaume-Uni - FTSE-100	1,96%	6,54%	18,44%	0,16%	4,69%
France - CAC-40	3,36%	6,92%	33,01%	2,64%	7,81%
Allemagne - DAX	0,88%	3,92%	35,18%	4,55%	9,17%
Japon - Nikkei-225	-2,34%	-4,55%	23,13%	6,95%	10,91%
Hong Kong - Hang Seng	-0,98%	1,34%	2,62%	-3,36%	5,91%
Australie - S&P/ASX 200	2,36%	2,87%	32,65%	4,75%	5,83%
<b>Devises</b>					
\$ CAN versus \$ É.-U.	-2,19%	-3,44%	-11,89%	-1,46%	-0,43%

\* Rendement total annuel composé

1. Indice Adapté Gestion privée Eterna est composé à 60 % de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada et à 40 % de l'indice des obligations globales à moyen terme FTSE Canada.

Source : Bloomberg